

Note de service

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Alain Paradis, chargé de projet dépistage

DATE : 26 mai 2021

OBJET : **MISE À JOUR SUR LE DÉPISTAGE DU PERSONNEL NON VACCINÉ**

Le dépistage obligatoire des personnes qui ne sont pas vaccinées (employés, stagiaires, résidents, bénévoles, etc.) s'est amorcé dans nos installations. Les deux projets-pilote maintenant terminés, le dépistage est maintenant déployé à l'Hôpital Laurentien, à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, au CHSLD de Saint-Eustache, au Centre multiservices d'Argenteuil et au CHSLD Hubert-Maisonneuve. D'autres milieux seront déployés sous peu.

C'est avec le test Panbio (prélèvement par le nez) que les personnes non vaccinées doivent être dépistées, et ce, trois fois par semaine tel qu'exigé par le récent [arrêté ministériel](#).

Tous les résultats positifs devront être considérés comme présumés positifs : les personnes, sur appel du Service de santé, sécurité et mieux-être, devront se faire tester de nouveau en clinique de dépistage avec le test naso-pharyngé.

Les personnes ciblées par l'arrêté ministériel et en attente de leur rendez-vous de vaccination doivent également se présenter au dépistage obligatoire.